

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Manuel Donzé et consorts – A quand des smart communes ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 30 mars 2017, 10h00 – 11h30 à la salle de conférences 409 du DTE, Place du Château 1, à Lausanne

La commission était composée de M. Olivier Mayor, confirmé dans son rôle de président et rapporteur, de Mme Sabine Glauser, MM. Axel Marion (en remplacement de M. Manuel Donzé), Jean-Marc Genton, Hans Rudolf Kappeler, Christian Kunze, Michel Renaud, Daniel Trolliet, Filip Uffer, Jean-Luc Chollet, Denis Rubattel.

Participaient également à la séance, Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), M. Laurent Balsiger, directeur de la DIREN (Direction de l'énergie), Mohamed Meghari, ingénieur à la DIREN.

Madame Fanny Krug (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU DEPARTEMENT

Introduction par le directeur de la DIREN. Dans son postulat, Monsieur le député Manuel Donzé fait état des difficultés rencontrées par les communes pour intégrer les technologies numériques dans leurs activités et la gestion de leurs infrastructures. Il attribue ces difficultés au manque de ressources et de compétences, lesquelles seraient étroitement liées à notre système de municipalités de milice. Monsieur le député demande au Conseil d'Etat de déterminer les mesures cantonales permettant d'aider les communes à prendre le tournant digital et propose la mise à disposition d'un expert pour sensibiliser, conseiller et accompagner les communes dans leurs démarches et projets. Les innovations dans le domaine des technologies de l'information et de la communication bousculent les modes traditionnels de faire et de gouverner les collectivités publiques. Avec une approche transversale touchant tous les secteurs de la gestion d'une commune (administration, mobilité, réseaux urbains, bâtiments, gouvernance, planification stratégique), une *smart city* concilie des enjeux économiques, environnementaux et de participation citoyenne. Des aides existent tant au niveau fédéral que cantonal, mais celles-ci restent faibles en comparaison des enjeux en présence et de la vitesse à laquelle "l'ubérisation" des activités économiques et de la société avance. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat est favorable à la mise en place d'un soutien aux communes dans le cadre de leurs démarches vers la voie des *smart cities*. Des actions de conseil, d'apport d'expertise et de soutien financiers à des projets phares semblent être les actions les mieux ciblées. Ces actions pourront s'inscrire dans des mesures déjà en place, à savoir le programme des concepts énergétiques des communes vaudoises et l'aide à la mise en œuvre des mesures qui en découlent. Il s'agira, à ce stade, d'identifier les ressources supplémentaires nécessaires avant de définir les modalités concrètes de mise en œuvre (qui pourraient prendre la forme d'un guichet de conseil et d'expertise). Ces actions viseront en particulier le domaine de l'énergie et à terme, seront, si nécessaire, élargies à d'autres thématiques.

Précisions de la conseillère d'Etat : la question du numérique étant transversale avec le DIRH¹, suivant l'orientation prise par la commission, il conviendra peut-être de s'adjoindre des compétences de ce département.

3. POSITION DU REPRÉSENTANT DU POSTULANT

Le postulant étant excusé, M. Marion le représente pour cette séance.

Au nom du postulant, M. Marion salue la volonté et l'ouverture du Conseil d'Etat pour son soutien à des mesures de type *smart cities* ou *smart communes* pour optimiser un certain nombre de prestations. La réponse du Conseil d'Etat au postulat pourrait comporter des exemples concrets ainsi qu'un calendrier. Le choix de commencer par des mesures énergétiques fait du sens. D'autres mesures comme la gestion du trafic par exemple pourraient être envisagées. A titre personnel, il ne voit pas d'inconvénient à procéder de manière graduée. Cette démarche devrait se faire sur une base volontaire des communes concernées et il serait intéressant de savoir si des démarches sont déjà en route.

4. DISCUSSION GENERALE

D'emblée, deux tendances se dégagent du premier tour de table de la discussion générale. D'un côté les commissaires s'opposant au renvoi de l'ensemble du postulat. De l'autre, ceux qui sont de l'avis qu'une prise en considération partielle sur les enjeux stratégiques de la société numérique avenir permettrait au Conseil d'Etat de partager sa vision et ses réflexions sur le sujet. Cela, en résonance à l'ouverture témoignée par le texte introductif de la position de la Cheffe du département du territoire et de l'environnement (cf. ci-dessus).

Pour de nombreux commissaires, les demandes trop précises du postulat, notamment celles ayant trait à l'engagement d'un expert, entrent en contradiction avec la vision d'ensemble plus générale demandée par le postulat. La tentative d'un renvoi partiel se heurte néanmoins à la rédaction du corps du postulat qu'il aurait fallu remanier dans de nombreux paragraphes pour qu'une majorité puisse s'y rallier. Ni le temps à disposition de la commission et encore moins l'absence bien qu'excusée du postulant n'ont permis d'y parvenir. Cela, malgré les efforts de son remplaçant pour trouver une issue partielle. En effet, il aurait fallu remanier des pans entiers du postulat avec l'assentiment du postulant sur de nombreuses suggestions de fond ou de procédure proposées par certains commissaires.

La majorité des commissaires suggèrent au postulant de retirer son objet trop détaillé, pour revenir avec une approche plus stratégique et de vision d'ensemble qu'ils pourraient soutenir dans leur majorité. Là aussi deux possibilités se dessinent, à savoir d'une part un postulat plus général prenant de la hauteur et requérant une réponse transversale de la DGE² de la DSI³ et du SPECO⁴, tous trois impliqués d'une manière ou d'une autre par le sujet de la société du numérique avenir. D'autre part, une interpellation permettrait au Conseil d'Etat de répondre rapidement aux questions au caractère « état des lieux » du postulat.

De nombreux commissaires regrettent une relative méconnaissance du postulant de la réalité des communes en matière de collaboration et de connaissances sur le sujet. Ils trouvent néanmoins intéressant de se poser la question des enjeux, ne serait-ce que pour disposer de références communes sur les termes « smart village » ou « smartcity » qui ont une acception différente selon l'interlocuteur questionné. Quelques communes pressentent les enjeux du numérique et sont actives en la matière, parfois à travers les associations de communes.

¹ Département des infrastructures et des ressources humaines

² Direction générale de l'environnement

³ Direction des systèmes d'information

⁴ Service de la promotion économique et du commerce

Certains commissaires sont d'avis que trop d'ingérence de l'Etat nuirait à l'autonomie communale et ne susciterait plus le génie local et que tout au plus il appartient aux communes elles-mêmes de dire si elles sont demandeuses par exemple à travers leurs associations faîtières UCV⁵ et ADCV⁶. Ils pensent aussi qu'il ne s'agit clairement pas d'une tâche de l'Etat, que les communes doivent financer par elle-même les coûts liés à la connaissance et au développement en la matière. Elles fonctionnent déjà avec des bureaux d'études lorsqu'elles n'ont pas la taille critique permettant des forces internes à leur administration. De plus, la majorité est d'avis que l'expert demandé par voie de postulat embrasserait trop de spécialités et risquerait de s'apparenter à un mouton à cinq pattes.

Le remplaçant du postulant et certains commissaires estiment qu'il n'y a pas lieu d'interpréter le postulat comme une volonté de déposséder les communes de leurs compétences et encore moins de leur autonomie, mais au contraire de leur apporter un soutien dans l'approche qui à ce jour hélas se fait encore trop en ordre dispersé, alors qu'une stratégie fédérale en six points de l'OFEN⁷ existe déjà à ce jour.

5. CONCLUSION ET VOTE DE LA COMMISSION

En conclusion, la commission relève la proposition exprimée lors de la discussion que le postulant revienne, dans le cadre d'une interpellation, avec une demande plus précise. Une prise de hauteur favorisera un travail transversal de l'Etat, dont l'action ne se substitue pas à celle des communes.

Par conséquent, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat, par 7 voix contre 1 et 3 abstentions.

Nyon, le 22 juin 2017

*Le rapporteur :
(Signé) Olivier Mayor*

⁵ Union des communes vaudoises

⁶ Association de Communes Vaudoises

⁷ Office fédéral de l'énergie